

Département du Var

MAIRIE  
DE  
SAINT-ZACHARIE



1, cours Louis Blanc  
Code Postal : 83640  
Tél. 04.42.32.63.32

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le 10/03/2025

ID : 083-218301208-20250305-DM017032025-AU

## DECISION MUNICIPALE N° 017/03/2025

Le Maire de la Commune de Saint-Zacharie (Var),

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération municipale n° 02/02 en date du 24 février 2025 portant délégations attribuées à M. le Maire et en particulier l'alinéa n° 5 relatif à la conclusion et à la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

**Considérant** que des baux ont été signés pour la location de 18 places de stationnement situées 41 chemin de Saint-Clair en juillet 2024 ;

**Considérant** que ces baux prévoyaient une révision chaque année à date anniversaire ;

**Considérant** que la révision peut ne pas être appliquée ;

### DECIDE

- Article 1 :** De conclure un avenant avec les locataires des places numérotées de 1 à 8 et de 10 à 18, afin de modifier l'article 3 de la façon suivante : « La présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer mensuel de trente euros (30 euros), payable par mois et d'avance, le premier jour du mois ou à réception de l'avis de somme à payer (ASAP). Il sera effectué auprès du service de Gestion Comptable de Brignoles. Il est précisé que tout mois commencé est dû. Le loyer fixé ne fera l'objet d'aucune révision ».
- Article 2 :** Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.
- Article 3 :** Mme la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat et à M. le Percepteur de Brignoles.

Fait à Saint-Zacharie, le 5 mars 2025

Le Maire,



Jean-Jacques COULOMB